

PAR COURRIEL

Québec, le 28 février 2025

Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.593

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 31 janvier dernier, visant à obtenir une copie de tous les courriels et de toutes les communications, échangés entre les représentants du ministère de la Santé et des Services sociaux et ceux du Centre intégré de santé et de services sociaux (CISSS) de l'Abitibi-Témiscamingue au sujet du service de réadaptation pour jeunes avec un TSA. Les courriels recherchés sont ceux qui ont trait à la demande de fonds tel que formulé par le CISSS ainsi que ceux qui ont trait au refus du MSSS.

Au terme des recherches effectuées dans le cadre du traitement de votre requête, vous trouverez ci-joint deux documents répondant au libellé de votre demande.

Par ailleurs, les autres documents recensés ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils relèvent de la compétence d'un autre organisme public, et ce, conformément à l'article 48 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1). Ainsi, nous vous invitons à formuler également votre demande au responsable de l'accès aux documents du CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue, aux coordonnées suivantes :

CISSS de l'Abitibi-Témiscamingue
Monsieur Mathieu Lalancette
Conseiller cadre - Volet protection des renseignements personnels
22, rue Notre-Dame Nord
Ville-Marie (Québec) J9V 1W8
Téléphone : 819 290-4404
08.demandes.acces.information@ssss.gouv.qc.ca

... 2

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la loi précitée ainsi que l'extrait de celle-ci sur la disposition invoquée.

Veuillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice générale par intérim,

[REDACTED]

Josée Martel

p. j. 3

N/Réf. : 25-GA-00060